

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien de La Longe - Saint-Sornin-Leulac (87)

De : Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double

<defense.dronne.double@gmail.com>

Date : 11/12/2020 11:20

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président, Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Nous nous opposons au projet éolien de La Longe sur la commune de Saint-Sornin-Leulac.

Nous appelons votre attention sur les points suivants :

1. Les gaz à effet de serre (GES) sont produits en France principalement par les transports, l'habitat, l'industrie et l'agriculture (86%) et très peu par la production d'électricité (6%).

Nous pensons donc que l'effort public doit s'orienter vers ces priorités sans calquer des schémas qui sont vrais à l'étranger et erronés en France. Le sujet des GES n'est donc pas un argument pour valider le projet éolien de La Longe. Nous notons par ailleurs que la diminution récente de 6% des GES liés à la production électrique résulte de la fermeture de centrales à charbon et non pas de la mise en service d'éoliennes.

La comparaison avec d'autres pays européens, dont l'Allemagne, est à cet égard éloquente (voir site <https://www.electricitymap.org/map>).

2. Les éoliennes (production intermittente) ne sont pas la solution pour remplacer le nucléaire.

3. Ce projet éolien est développé par Ostwind sans souci de répondre à un besoin local en électricité.

De plus, contrairement aux autres énergies renouvelables, l'électricité produite par ces éoliennes ne bénéficie pas aux populations riveraines : cette électricité est réinjectée dans le réseau national sans qu'elle puisse être attribuée aux riverains.

4. Nous nous interrogeons sur les aspects polluants d'un tel projet qui sont insuffisamment présentés dans l'étude d'impact : pollution visuelle de jour et surtout de nuit ; pollution due à la fabrication, au transport et à la construction ; pales en composites non recyclables ; fondations en béton armé laissées en grande partie après démantèlement ; utilisation de terres rares produites en Chine dans des conditions discutables.

5. L'impact des nuisances sonores et infrasonores est potentiellement fort dans un secteur rural particulièrement calme et silencieux. La réglementation applicable est celle des ICPE, donc des usines, généralement installées dans des zones industrielles (35dB). Cette réglementation en vigueur depuis 2011 est inadaptée au monde rural où le bruit résiduel est très bas : la norme de la santé publique (30 dB) y est bien mieux adaptée pour protéger la santé des personnes.

6. Ce projet est situé dans une zone qui va être saturée d'éoliennes.

7. Contrairement à une idée répandue, la distance de protection des éoliennes aux habitations est réglementairement appréciée au regard de l'étude d'impact et non pas automatiquement de 500 mètres.

L'article L. 515-44 du code de l'environnement (ancien art. L. 553-1), modifié par la loi N° 2015-992 du 17 août 2015, est ainsi rédigé : « l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur à la date de publication de la même loi, appréciée au regard de l'étude d'impact prévue à l'article L. 122-1. Elle est au minimum fixée à 500 mètres. »

La ministre de la Transition écologique et solidaire l'a rappelé dans une réponse à une question parlementaire (Réponse ministérielle n° 27102 ; J.O. A.N. 16 juin 2020, p. 4261) : « Sur les distances minimales d'éloignement des éoliennes vis-à-vis des habitations, pour assurer la sécurité des riverains et limiter les nuisances des parcs (notamment les nuisances acoustiques et stroboscopiques), il est rappelé que l'implantation d'éoliennes est soumise à une distance d'éloignement minimale de 500 mètres. Pour chaque projet, cette distance d'éloignement est toutefois appréciée au cas par cas au regard de l'étude d'impacts et de l'étude de dangers. Le préfet peut exiger une distance d'éloignement supérieure à cette distance réglementaire minimale".

La loi demande non pas de constater que les habitations sont à plus de 500 mètres des éoliennes mais une appréciation de la distance d'éloignement des habitations dans chaque cas. La commission d'enquête est tenue, pour appliquer la loi, de faire cette appréciation.

Éléments tirés de l'étude d'impact pour le projet de La Longe : la hauteur des éoliennes en bout de pale est de 150 mètres ; « la grande proximité de certains hameaux et bourgs, notamment Saint-Sornin-Leulac, Lavergne, Le Champoreix, Le Croizet, Chatenet, La Vallade, Le Courtioux, Lacour et Labussière pour lesquels une attention toute particulière devra être portée lors de l'étude des impacts ».

Dans le cas d'un aérogénérateur d'une hauteur de mât entre à 45 et 50 mètres, la distance d'éloignement $L = 10 \times$ hauteur du mât (en mètres). Ce dispositif est prévu par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration. Il peut aider à apprécier la distance d'éloignement pour des installations soumises à autorisation, comme le projet du Petit Bos.

Apprécier la distance proportionnellement à la hauteur est une méthode logique et acceptable.

Si on retient le coefficient 10, la distance est dans le cas présent de 1500 mètres. Si la disposition des lieux ne permet pas cet éloignement, cela démontre un mauvais choix de l'emplacement du projet.

8. On ne peut pas développer les énergies renouvelables en négligeant la biodiversité. Or la zone choisie, à proximité de boisements et de zones humides, est très riche en biodiversité : chiroptères et avifaune (Cigogne noire, Milan noir, Œdicnème criard, Grue cendrée, Milan royal, Busard Sant Martin).

9. Soulignons enfin que l'acceptation sociale des éoliennes pose question : 165 associations de protection de l'environnement de 11 départements de la Nouvelle-Aquitaine s'opposent à la multiplication des éoliennes. Merci de verser au dossier leur alerte lancée par le document joint.

Le Président Emmanuel Macron a reconnu lui-même ce point le 14 janvier 2020 à Pau : « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ; Il ne faut pas l'imposer d'en haut».

Nous vous remercions de prendre en compte ces considérations et d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Le bureau d'Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double

— Pièces jointes :

L-eolien-et-les-elus-NA-num.pdf

546 Ko



CE QUE L'ON
NE DIT PAS
TOUJOURS
AUX ÉLUS

Ni pour sortir du nucléaire

Aucune centrale nucléaire n'a été fermée et remplacée par l'éolien dans le monde. On ne peut pas substituer une énergie pilotable et puissante par une autre intermittente, aléatoire et diffuse.



Ni pour le climat

Elle fait augmenter le CO2 avec les centrales au gaz qui la remplacent quand il n'y a pas de vent. Plus d'éolien c'est donc plus d'énergie fossile avec le gaz et plus de CO2.

Ni pour l'économie

Avec l'éolien le déficit de la balance commerciale grandit. Nos subventions contribuent à financer une filière, des industries et des financiers étrangers. L'immobilier s'effondre dans les zones touchées par les éoliennes. Le tourisme est aussi impacté car l'éolien défigure les sites et les transforme en zones industrielles.

Ni pour les finances publiques

L'État français subventionne largement la filière éolienne. Ce sont déjà 120 Milliards d'Euros qui ont été engloutis pour 6% de la production d'électricité.

Un gouffre pour les finances et une manne providentielle pour les promoteurs.

L'énergie éolienne ne sert à rien

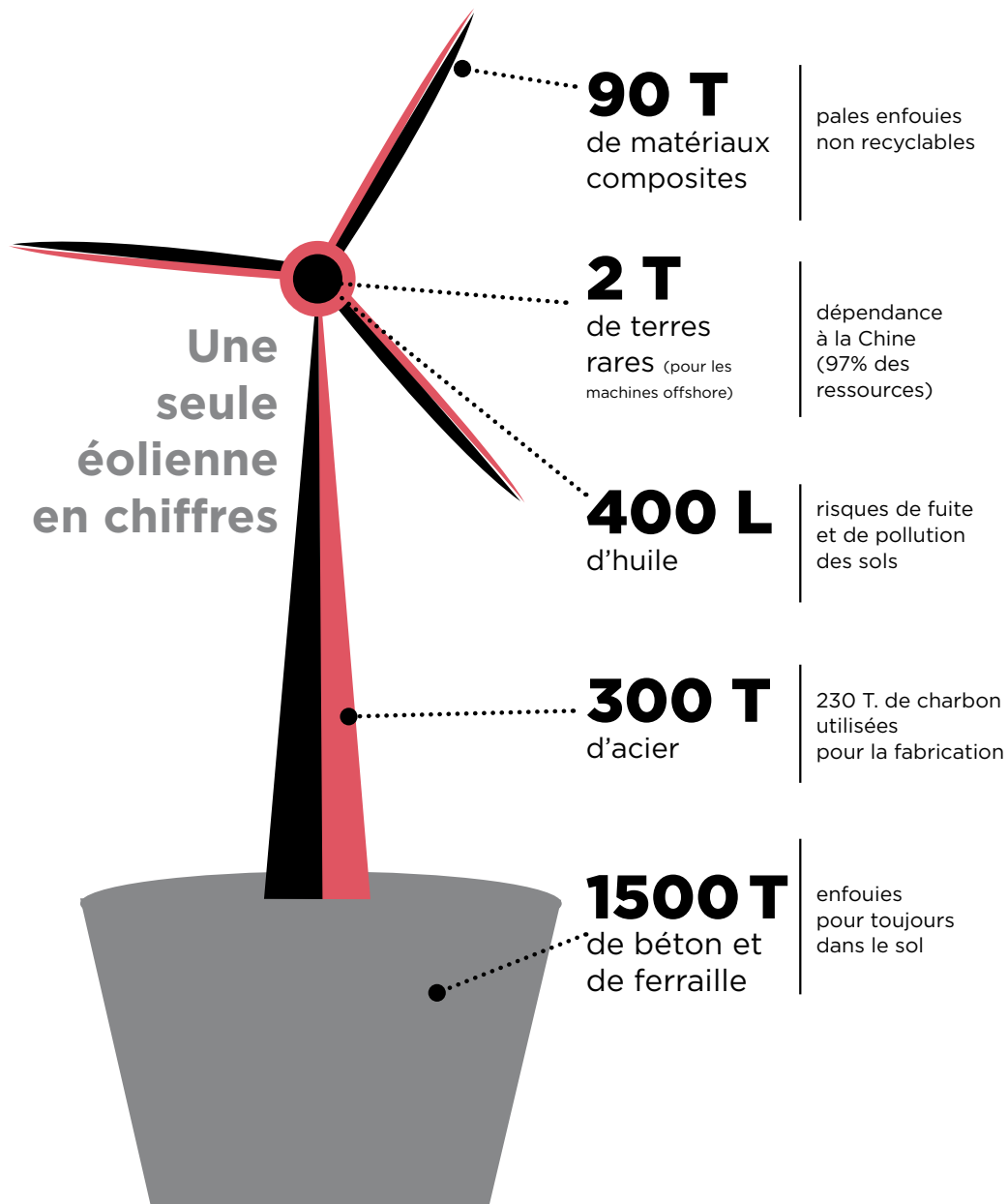
La transition énergétique veut remplacer les énergies fossiles par les renouvelables afin de décarboner la production d'électricité. Mais en France, cette source d'énergie est déjà décarbonée grâce au mixte hydro-électricité + nucléaire. D'ailleurs actuellement, la France émet dix fois moins de CO2 que l'Allemagne. L'éolien avec ses nuisances, au contraire, vient dégrader une situation qui place encore notre pays déjà parmi les plus éco-responsables de la planète pour sa production électrique.

Ni pour l'emploi

Les éoliennes sont pour la plupart conçues et fabriquées à l'étranger et leur implantation emploie principalement une main d'œuvre venue d'ailleurs. Restent quelques rares emplois de maintenance.

Ni pour les consommateurs

L'éolien contribue à faire flamber le prix de l'électricité. Nos factures comportent des taxes et contributions (CSPE, CTA, TURPE) qui financent leur implantation, leur production ainsi que les travaux sur le réseau pour les intégrer. En dix ans cette politique a fait augmenter nos factures de 50%.



Les éoliennes ne sont pas écologiques et provoquent de graves nuisances

L'éolien n'est pas, contrairement aux idées reçues et colportées, une énergie propre.

De la construction à l'exploitation en passant par l'implantation des aérogénérateurs, cette industrie qui envahit nos horizons et mite nos paysages, est loin d'être écologiquement correcte.

Petit inventaire, hélas non exhaustif, des nuisances éoliennes dans les pages qui suivent →

Les nuisances riveraines

BRUIT ENTÊTANT

Un bruit de moteur en fond sonore et des sifflements persistants et répétitifs.

ACOUPHÈNES

Fini le silence dans les oreilles, bonjour les prises de tête.

TROUBLES

du comportement et de santé inexplicables chez les hommes comme chez les animaux

INSOMNIES

Le bruit, les infrasons, les effets électromagnétiques perturbent le sommeil des riverains à des kilomètres à la ronde.

EFFETS STROBOSCOPIQUES

Le clignotement de l'ombre des pales projetée sur les paysages et dans les maisons crée des effets indésirables.

PROJECTIONS DANGEREUSES

de pales et du rotor en cas d'incendie et de glace en hiver.

Les effets contre-nature

DESTRUCTION DE LA LA BIODIVERSITÉ

L'éolien impacte la vie sauvage (oiseaux, espèces protégées, chiroptères), rase les haies et les forêts et assèche les sols.

DES PAYSAGES DÉFIGURÉS

des campagnes transformées en zones industrielles de jour comme de nuit.

DES SOLS POLLUÉS

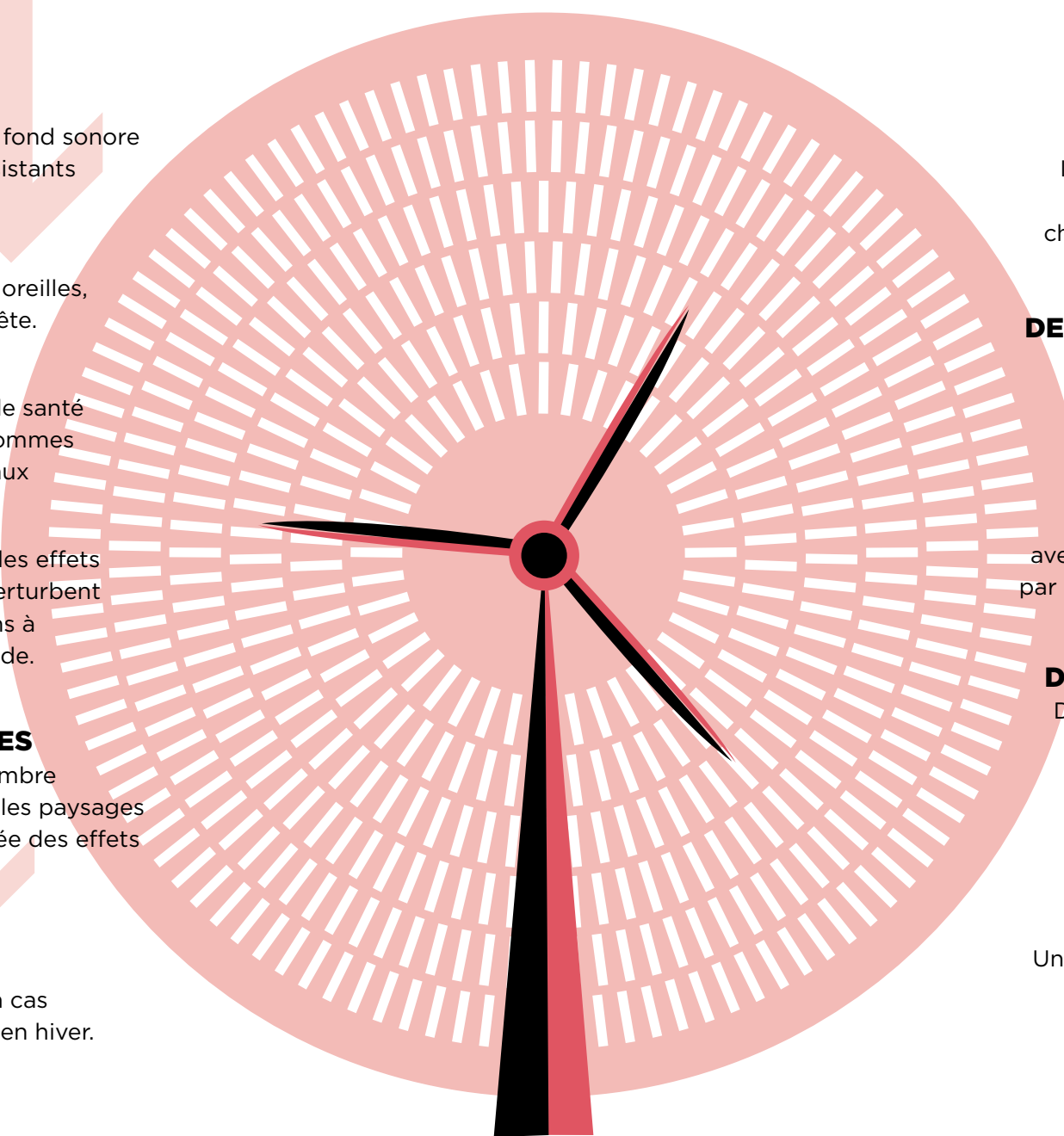
Les sols sont artificialisés avec 1500 T. de béton et ferrailles par éolienne enfouies dans les sols infiltrant les eaux souterraines.

DES ÉLEVAGES IMPACTÉS

Dans les troupeaux on constate des pertes de performances en quantité et qualité ainsi que des mortalités et des troubles inexplicables.

AGGRAVATION DU RISQUE D'INCENDIE

Une éolienne interdit 100 ha pour l'intervention des avions bombardiers d'eau.



3000 éoliennes veulent envahir la Nouvelle-Aquitaine

dont plus de mille sont déjà en activité, en construction ou autorisées. Elles défigurent les paysages, nuisent à l'environnement, encerclent les villages, détruisent la santé des riverains, menacent le tourisme et les activités agricoles.

C'est ce constat et cette menace sur les territoires avec la prolifération des projets tous azimuts qui ont réuni 165 associations de Nouvelle-Aquitaine*, rassemblant des milliers d'adhérents profondément attachés à l'écologie, soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la qualité de vie en secteur rural mais aussi du maintien de l'attrait touristique et de la sauvegarde du patrimoine de la région. Elles dénoncent devant le tribunal administratif de Bordeaux l'Objectif 51 du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui entérine et accélère cette prolifération inacceptable.

Cette action en justice traduit tout à la fois leur indignation, leur colère et leur détermination. Indignation devant le déni de démocratie que représente l'Objectif 51. Colère en raison des dommages irréversibles et totalement injustifiables qu'il entraînerait. Détermination à tout mettre en œuvre pour faire prévaloir la justice, leurs valeurs et l'intérêt général ainsi bafoué.

**voir la liste en page 14*

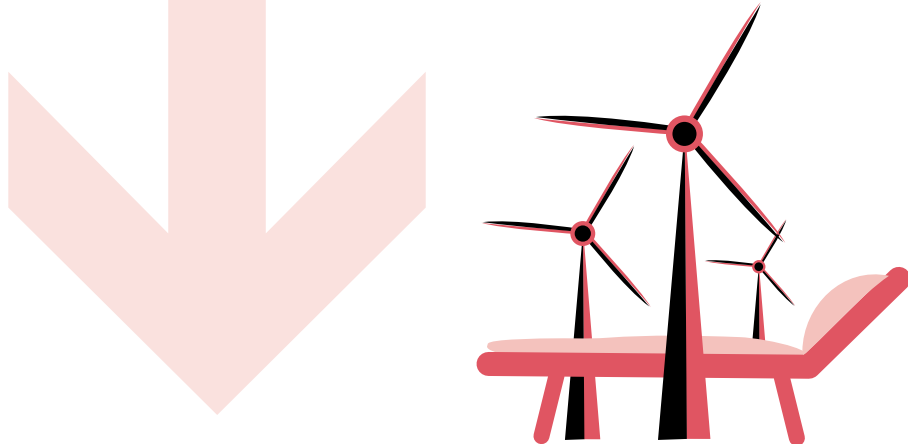


Ce seront 1500 tonnes de béton et de ferraille nécessaires à la fondation de chaque aérogénérateur qui seront enfouis pour toujours dans des sols rendus stériles.

Avec l'éolien, on scie la branche sur laquelle on est assis

Toutes les collectivités territoriales sont à la recherche de nouvelles recettes pour nourrir leur budget. Les promoteurs le savent et arrosent tout le monde avec les miettes du gigantesque gâteau éolien. Sauf qu'en acceptant des éoliennes, elles détruisent l'attractivité de leur territoire en le massacrant avec de lourdes conséquences sur leur économie, l'emploi et leur avenir.

D'autant plus que cette promesse de rente et de bonus fiscal ne repose que sur une situation actuelle qui subventionne à outrance les industriels éoliens. Jusqu'à quand durera ce privilège scandaleux déjà dénoncé par la Cour des Comptes, des Commissions Parlementaires et des experts ?

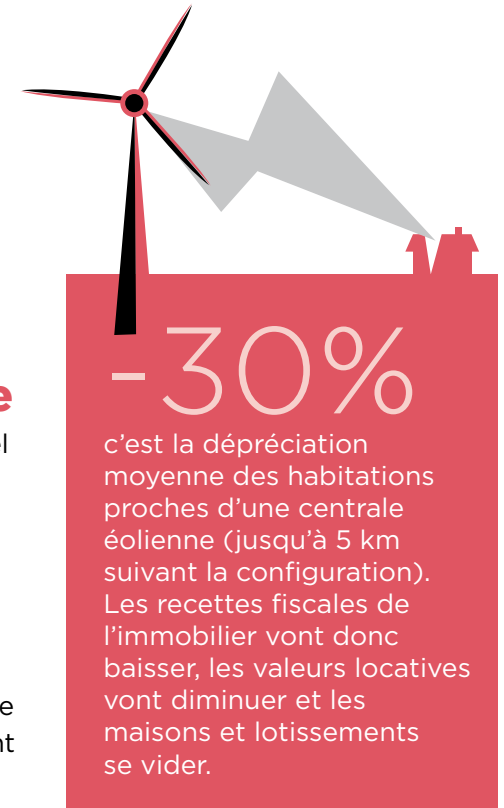


On brade l'essentiel pour seulement

0,5%

du budget de la Nouvelle-Aquitaine

On défigure le patrimoine naturel et historique de cette région réputée pour son art de vivre. On détruit la biodiversité. On porte atteinte à la qualité de vie et à la santé des hommes. On déséquilibre l'économie locale... Tout ce carnage pour une énergie sous perfusion avec un rendement énergétique très faible.



Pourquoi déstabiliser l'économie touristique et l'attractivité du territoire ?

La prolifération d'éoliennes menace le tourisme et nuit à l'attractivité du territoire. Qui veut vivre, passer ses vacances, se ressourcer un week-end à proximité des centrales éoliennes avec les nuisances qu'elles génèrent ?

En Nouvelle-Aquitaine, le tourisme c'est presque 10% de son PIB et 140 000 emplois directs. L'éolien c'est seulement 0,05 du PIB et, paraît-il, 1430 emplois. Décidément les chiffres n'aiment pas l'éolien !





Des éoliennes de plus en plus inacceptables

Plus de 70% des projets éoliens sont contestés en justice. Les populations prennent conscience qu'on leur plante des éoliennes sans tenir compte de leur refus explicite de ces projets avec parfois la complicité d'élus eux aussi dupés par les promoteurs. Les riverains sont sacrifiés au nom d'une transition énergétique de moins en moins propre et transparente. Des associations se créent : au moins 2000 en France et plus de 165 en Nouvelle Aquitaine. Le climat se tend et devient électrique dans les campagnes. Face à l'agressivité des industriels, au passage en force de l'État et au refus de prendre en compte le rejet massif des éoliennes, le vent tourne. Dans l'opinion, il devient évident qu'au lieu d'être une solution, l'éolien est, en fait, un problème.

Ci-contre, quelques témoignages sur l'inacceptabilité sociale des éoliennes et l'aberrante politique énergétique →

« Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on disait au moins que ça permettait de fermer des centrales. Mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains ...

En bref, c'est simplement de l'habillage »

Nicolas Hulot

« Pour atteindre l'objectif de 50 % (d'électricité de source nucléaire) d'ici 2025, la France serait obligée de recourir à des centrales à charbon et à des centrales au gaz pour assurer sa sécurité d'approvisionnement, ce qui conduirait à une hausse des émissions de gaz à effet de serre. »

Cour des Comptes
Rapport sur la politique de soutien aux EnR
Mars 2018

« Il y a vraiment un changement d'opinion au niveau national...
....Il y a une mobilisation des territoires contre l'excès d'éolien »

Dominique Bussereau
Président de l'Assemblée
des Départements
Juin 2020

« ... Au nom de l'exemplarité dans l'action pour le sauvetage de la planète, on s'ingénie à détruire des paysages et bouleverser la vie des gens. On a un peu trop oublié qu'il est aussi question de l'Homme dans la politique énergétique, comme en toute politique. »

Commission Parlementaire
Aubert (Avant-propos p.28)
Décembre 2019

« Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays... de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considérant que leur paysage est dégradé »

Emmanuel Macron
Président de la République
Janvier 2020

« L'éolien c'est moche, ça fait du boucan, ça prend la tronche, ça rend malade, ça coûte un bras et ça ne sert à rien ! »

Pierre
Riverain de centrale éolienne
Novembre 2018

« Au prétexte des mesures prises en faveur des énergies renouvelables, les lobbys des éoliennes géantes se sont imposés sans que soient pris en compte le paysage et ses habitants »

Gilles Clément
ingénieur horticoles, paysagiste, jardinier et
professeur à l'École Nationale Supérieure du
Paysage de Versailles
Janvier 2019

« Il faut mettre une bombe et tout faire péter. Y'en a ras-le-bol de ces éoliennes. »

Robert Ménard
Maire de Béziers
Août 2020

« Les éoliennes ne s'installent pas là où il y a du vent, mais là où il y a des subventions »

Christian Gerondeau
Président délégué à la Mobilité et à
l'Environnement de l'Automobile Club
Association

Les 165 associations

de Nouvelle-Aquitaine opposées à l'éolien

■ CHARENTE

A BOUT DE SOUFFLE - Vouthon-Val-de-Tardoire
ADEL et ses environs - Charmant
AIRE - Chirac
ALPE - Roumazières
APPAPA - Aigre
APEC - COULONGES
APPY- Yviers
Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère
AVSE - Soufrignac
BON VENT- Brillac
BRISEVENT - Saulgond
CHASSONS LEOLIENNE - Chasseneuil
CLE - Nieul
Coupe Vent - Saint Claud
ECC - Pleuville
EOLE 16 - Castay
EOLE ET MOI - Charras
EOSTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots
La croisée des vents- Barro
LABEL HORIZON - Bioussac
NATURGON TURGON
POURRHA - Roulet St Estephe
SCEDG - Gourville
SONNETTE D'ALARME - Cellefrouin
SCEDG - Gourville
RAPASSE - St-Laurent-de-Céris
Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne

■ CHARENTE-MARITIME

Association Balanzacaise contre l'éolien
Association de Défense de l'environnement de la Saintonge romane
Association de protection contre la prolifération des éoliennes
Association de protection des habitants, des paysages ruraux de Cherbonnières et de ses environs
Association de Protection des Habitants et des Paysages ruraux des Touches de Périgny et de ses Environs
Bien vivre à Puy du Lac
Boutonne Environnement
Don Quichotte
Epargnes mon village
Stop Eole Anais 17
Vent debout - association de défense de l'environnement de la vallée du Briou
Vent de Contraste en Pays d'aunis et du Pays des Vals de Saintonge
Collectif Nachamp
Préservez nos villages et notre terre
Pas de Vent en Haute-Saintonge
Villeneuve la Comtesse Environnement
Protégeons nos Paysages de Charente et Charente Maritime

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France 17
Collectif La Brousse - Bagnizeau
(AFF. FLESSINGUE et autres)
Association « Défense des Marais de l'Estuaire »
Sérénité et Vigilance sur la Presqu'île d'Arvert
Association pour la sauvegarde de l'environnement d'Ardillères et de Ciré d'Aunis
Association Brannaise contre la Contamination éolienne de Baignes
Association du Développement durable de la Vallée du Curé
Association Préserver notre Paysage et notre Habitat sans Eoliennes
Vanzac Sans Nuisance Eolienne
Vent contraire sur La Boutonne
Collectif de Nuaillé d'Aunis
Collectif de Seigné
Collectif pour un Estuaire Protégé sans Eolienne
Non aux éoliennes sur la CDA de la Rochelle
Donquichotte - Saint-Palais-de-Négrignac
Palombe 17 - Montlieu-la-Garde

■ CORRÈZE

Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon (ASDC)
Nature et économie rurale avant les éoliennes
Vents de Corrèze
Vues sur les monédières
Défense et respect du pays de Gimel
Mille vents debout
Agir autrement pour la Xaintrie
Agir pour le milieu corrézien
Agir pour le pays d'Eygurande
Association pour la sauvegarde du plateau bortoïse
Agir pour le plateau des étangs

■ CREUSE

Soulier commune de Janaillat - Janaillat
Mont de Transet vent debout - Mansat et la Courrière Thauron
Association Qualité de la Vie à Azème
Adpguéretois - Saint-Fiel
Vie-vent-en-creuse - Glénic
Pionnat vent libre - Pionnat, Saint-Laurent
Vent de discorde - Mazeirat
Janaillat Saint Dizier-Masbaraud
Vent de Business JDM-VDB - La Souterraine
Azéables
Saint-Marien
Bussièrres St Georges
Saint-Pierre-Le-Bost
Boussac
Combraille Creuse attractive - Chambonchard, Évaux-les-Bains, Fontanières

Le Chauchet
Vent d'état - St Hilaire-la-Plaine
Association des amis des paysages bourganaux
AAPB - Royère-de-Vassivière, Bourgneuf
SENEC - Sous-Parsac
Gentioux
Association de défense des eaux et vallées
Le grand Villard - Saint-HilairelaPlaine
Guéret environnement
Vents de Discorde 23 - Mazeirat
L'Environnement notre avenir - Azéables

■ DORDOGNE

Citoyenneté Environnement Périgord - Verteillac
Défense du val de Dronne et de la Double - Saint-Aulaye-Puymangou
Vents Contraires 24 - Sorges-et-Ligieux-en-Périgord
Vivre Informer Agir en Périgord-Limousin - Saint-Saud-Lacoussière
Haute Vallée de la Nizonne - Beaussac
Protégeons le Haut Périgord Noir - Azerat
Vents Contraires à Saint-Geyrac, Saint-Geyrac
FORCES PERIGORD - collectif Dordogne
Défense de la Forêt du Landais - Les Lèches
Vent Debout - Non aux éoliennes en Périgord
Pourpre - Issigeac
Don Quichotte Mazeyrolles
Collectif Citoyen contre les Eoliennes Industrielles en Pays d'Issigeac - Boisse
Collectif La Queue d'Ane - Saint-Saud-Lacoussière
D Pais 24 - Saint-Saud-Lacoussière
Milhac Transition - Milhac de Nontron
Le collectif des hébergeurs du parc naturel régional Périgord-Limousin
Agir pour Mazeyrolles - Mazeyrolles

■ GIRONDE

Association Maransin Eole - Lapouyade
Défense Des Marais de l'Estuaire - St-Ciers-sur-Gir
Nature et Déplacements au cœur du Médoc - Lesparre
Collectif Vent Debout Médoc - Lesparre
Vigiéole - Reignac

■ LANDES

Rion-Environnement - Rion-des-Landes
SOS Désastre Éolien - Sindères

■ LOT-ET-GARONNE

Courant Citoyen Alternatif - Paulhiac

■ DEUX-SÈVRES

A.D.E.P.A.A. - Amuré
ASSOCIATION ENVIRONNEMENT - Échiré, Cherveux
NATURE ET VIE SUR LES COMMUNES DE SAIPRÈS, THOUET, ET LEURS ENVIRONS - St-Martin-de-Sanzay
NOTRE ENVIRONNEMENT A LUZAY
PRESERVATION SANTÉ ENVT NUIEL-LES-AUBIERS
SAINT- AUBIN-DE-BAUBIGNÉ ENVT
VENT D'AUTIZE GATINE - Coulonges-sur-Autize
VENT DE BOIVRE - Vasles
VENT DE PLAINE - Romans

STOP À L'ÉOLIEN EN MELLOIS - St-Vincent-la-Châtre
COLLECTIF ALERTE ÉOLIENNES EXOUDUN
FAYE PAYSAGES - Faye-l'Abesbe
VOULMENTIN ENVIRONNEMENT BOCAGE
VENT CONTRAIRE - Sainte-Verge
APERPE - Coulonges-Thoursais
SAUVEGARDE PAYSAGE EN BOCAGE - St-Aubin-du-Plain
VENT DEBOUT - Airvault
LA FRAGNAIE - Nueil-les- Aubiers

■ VIENNE

SAUVEGARDE DE L'ENVT DE LIGLET
A.D.C.I.E.L. DEFENSE CONTRE IMPLAN - Bournand
A.P.A.C.H.E - Pouant
PRESERVATION ENVIRON. SAINT-PIERRE-DE-MAILLE
A.P.P.E.L. - LAathus- St Rémy
ADEPA - La Bussièrre
ADEPV86 - Champagne- St-Hilaire
ASEPP du SUD VIENNE - Le Vigeant
BIEN VIVRE A GENOUILLÉ
BIEN VIVRE EN LOUDUNAIS - Mouterre-Silly
EN PARTANT DE LA MÉNOPHE - ST Maurice-la-Clouere
JOURNET BOCAGE - L'Age-Journet
LE BIEN ETRE A CHATEAU-GARNIER MAU-
PREVOIR ENVIRONNEMENT
PARA-VENT - La Grimaudière
PRESSAC ENVIRONNEMENT - Le Moulin de la Vigerie
S.A.S LA VALLEE DES SINGES - Romagne
SAVIGNY VENT DEBOUT Savigny- Levescault
TERRES DE BRANDES A.T.D.B. - Leigné-les-Bois
USSONNAISE DE DEFENSE DE L'ENVIRT - Usson-du-Poitou
VENT DE COLERE A DANGE, ST-ROMAIN,
VELLECHES
VENT DE COLERE ENTRE VIENNE ET MOULIE
Saint-Julien-l'Ars
VENT DE GATINE - Lavausseau
VENT DE LA VIENNE - Rouille
VENT DES FORTS - Monthoiron
VENT D'OZON - Sénille-St-Sauveur
VENT DU LENCLOÏTRAIIS - ST-Genest-d'Ambière
VENT FUNESTE - Genouillé
VENT REBELLE - Availles-Limouzine
VOL AU VENT EN LOUDUNOIS - SAammarcolles
VENT DU BOCAGE - Rouillé

■ HAUTE-VIENNE

AssoDBB - Mailhac-sur-Benaize
ADNE87 - Bersac, Laurière, Folles
ADPB - Saint-Barbant
ASPER - Lussac-les-Eglises
ASPHEL - Tersannes
ETHER 87 - Bujaleuf-Champnétery
PENPPA - Nexon
ALTESS 87 - St-Pardoux, Roussac, St-Symphorien-sur-Couze
Vent juste - Saint Mathieu
ADN - Rancon, Balledent, Roussac
Energie-Solidarité-Culture - Doms
Robin des Vents : Collectif de Haute-Vienne



165 associations écologistes de Nouvelle-Aquitaine qui s'opposent à la multiplication des éoliennes



CHARENTE-MARITIME
165 associations écologistes s'opposent à la multiplication des éoliennes

Limousin → L'actu
L'éolien, un « écocide » devant la justice

EN RÉGION
Les anti-éoliens attaquent la Région

SUD OUEST
DORDOGNE Ils perdent tout dans l'incendie de leur maison
SARLAT Indemnités des élus : Conseil municipal tendu

LE FIGARO
Éoliennes : les opposants durcissent leur combat

Tempête contre les éoliennes de la région

Des éoliennes leur sont tombées sur la tête



Le Conseil régional avait voté une mesure en faveur de « la prolifération des éoliennes »

Objectif : augmenter de 150% la production d'électricité par le vent d'ici 2030

imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique